

La convention comporte un certain nombre de dispositions qui vont impacter votre système de facturation comme des créations, revalorisations d'actes, des modifications de règles de facturation et également des suppressions d'actes permettant de simplifier la nomenclature NGAP.

Ce mémo présente un récapitulatif des **nouveautés** prévues par la convention qui entreront en application le **1er juillet 2025 reporté au 01/01/2026** pour les **médecins généralistes et spécialistes**.

**INFO CNAM : SUITE AU RISQUE DE « DÉRAPAGE SÉRIEUR » CONFIRMÉ PAR LE COMITÉ D'ALERTE SUR L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES MALADIE EN 2025, LES MESURES CI-DESSOUS INITIALEMENT PRÉVUES LE 1ER JUILLET 2025 SONT REPORTÉES AU 1er JANVIER 2026**

### Quels impacts dans votre solution Orisha ?

**IMPORTANT :**

**Les évolutions réglementaires, revalorisations et nouveaux actes sont automatiquement intégrés dans vos logiciels Intellio, Intellio next et Desmos.**

**Vous devez continuer à utiliser vos anciennes cotations non revalorisées, jusqu'au 30 juin 2025 inclus.** Les nouveaux actes et actes revalorisés doivent être saisis uniquement à partir du 1er juillet au risque d'être rejetés par les organismes.



**Pour le terminal Intellio**, une simple télétransmission, à partir du 20 juin, est nécessaire pour la mise à jour.



**Pour Intellio next et Desmos**, les mises à jour sont réalisées sans intervention de votre part.

Les **nouveaux actes** seront **accessibles :**

lors de l'ajout de l'acte, depuis le **menu NGAP**

dans la recherche de vos actes.

## Quels sont les changements sur les actes NGAP ?

Les revalorisations d'actes au 1er juillet 2025 (tarif DROM) :

Libellé	Spécialité concernée	Code acte	Ancien tarif		Tarif au 01/07/2025 reporté au 01/01/26	
			Guadeloupe Martinique Guyane Réunion	Mayotte	Guadeloupe Martinique Guyane Réunion	Mayotte
Consultation ou Visite Spé	Gynécologue médical (spé 70 et 79)	<b>CS ou VS</b>	38,40€	40,40€	<b>42€</b>	<b>44€</b>
Consultation ou Visite Spé	Gériatre (spé 34)	<b>CS ou VS</b>	38,40€	40,40€	<b>44,40€</b>	<b>46,40€</b>
Consultation ou Visite Spé	Médecine physique et réadapt. (spé 31)	<b>CS ou VS</b>	37,20€	39,20€	<b>42€</b>	<b>44€</b>
Consultation ou Visite psy	Psychiatre, pédopsy., neuropsy. et neurologue (spé 17, 32, 33 et 75)	<b>CNP ou VNP</b>	60€	62€	<b>62,40€</b>	<b>64,40€</b>
Consultation pour les 3 examens obligatoires enfant	Généralistes et Pédiatre (spé 01,12, 22 et 23)	<b>COE</b>	64,80€	66,80€	<b>72€</b>	<b>74€</b>
Examens obligatoires de l'enfant de <b>moins de 2 ans</b>	Pédiatre à tarif opposable ou OPTAM (spé 12)	<b>COH</b>	54€	56€	<b>60€</b>	
Consultation ou visite de l'enfant de <b>moins de 2 ans</b>	Pédiatre à tarif opposable ou OPTAM (spé 12)	<b>CEH</b>	46,80€	48,80€	<b>48€</b>	<b>50€</b>
Dépistage du mélanome au cabinet	Dermatologue (spé 05)	<b>CDE</b>	64,80€	66,80€	<b>72€</b>	<b>74€</b>
Majoration Consultation Endocrinologue	Endocrinologue et Médecine interne (spé 09 et 42)	<b>MCE</b>	26,50€		<b>30,50€</b>	
Majoration psychiatre patients de <b>moins de 25 ans</b>	Psychiatre, pédopsy. et neuropsy. (spé 17, 33 et 75)	<b>MP</b>	12€		<b>18€</b>	
Majoration Première consultation Famille	Psychiatre, pédopsy. et neuropsy. (spé 17, 33 et 75)	<b>MPF</b>	23€		<b>25€</b>	
Majoration consultation Annuelle Familiale	Psychiatre, pédopsy. et neuropsy. (spé 17, 33 et 75)	<b>MAF</b>	23€		<b>25€</b>	

Les créations d'actes au 1er juillet 2025 (tarif DROM) :

Libellé et contexte de facturation	Spécialité concernée	Code acte	Tarif au 01/07/2025 reporté au 01/01/26	
			Guadeloupe Martinique Guyane Réunion	Mayotte
Consultation de recours <b>CEP</b> à tarif opposable, sur adressage écrit du service de protection maternelle et infantile (PMI), de la médecine scolaire, d'une sage femme, d'un orthophoniste ou d'un orthoptiste	Pédiatre à tarif opposable ou OPTAM (spé 12)	<b>CEP</b>	<b>72€</b>	<b>74€</b>

### Quels sont les changements sur les actes CCAM ?

#### La revalorisation générale de la nomenclature CCAM

Retrouvez [les tarifs revalorisés de la CCAM ici](#).

#### La revalorisation spécifique des codes modificateurs

Les codes **modificateurs K et T** sont revalorisés de **5 points au 1er juillet 2025 reporté au 01/01/26**, passant de 25% à 30% pour le modificateur K et de 16,5% à 21,5% pour le modificateur T. Ils peuvent être appliqués à certains actes de chirurgie et d'accouchement dont la [liste est disponible ici](#).

### Prochaine échéance : le 1er janvier 2026

- > Création de 6 codes NGAP
- > Modification de la base CCAM avec revalorisation pour les DROM.
- > Revalorisation du tarif de plusieurs actes liés aux déplacements
- > Modification du cumul des actes NGAP + CCAM

Pour plus d'informations sur cette nouvelle convention médicale, nous vous invitons à consulter la [page dédiée de l'Assurance Maladie](#).

## Bon à savoir

Les procédures techniques de saisie des logiciels Desmos Médecins, Intellio Terminal et Intellio next en lien avec ces nouveautés conventionnelles sont disponibles directement dans [votre espace personnel](#).

Une question ou la mise à jour n'a pas été effectuée ? Nous sommes disponibles par :

- > **Ticket** sur [votre espace personnel](#)
- > **Téléphone** au **0826 020 036** choix 1 (0,18cts/min) pour le Terminal Intellio  
**02 43 72 54 94** choix 1 (n° local) pour Intellio next (Intellio Pro Web)  
**02 59 47 00 15** (n° local) pour Desmos Médecins